



Comité Electoral Consultatif

**Élections des représentants enseignants et IATOS au
Conseil d'Administration
Scrutin du 07 février 2012**

PROCLAMATION DES RESULTATS

Collège	Sièges à pourvoir
Collège A des Professeurs et personnels assimilés	7

Nombre d'inscrits	192
Nombre de votants	138
Pourcentage de participation	71,87 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	136
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)	45

Décret n° 85-59 du 18 janvier 1985, article 20 alinéa 2 : Pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au conseil d'administration de l'université, dans chacun des collèges, il est attribué à la liste qui obtient le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir ou, dans le cas où le nombre de sièges à pourvoir est impair, le nombre entier immédiatement supérieur à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont obtenu :

Nom de la liste	Nombre de voix recueillies par la liste	Nombre de sièges obtenus par la liste
Lyon 3 Ambitions	71	6
Avenir Jean Moulin	65	1



Le délai de recours à l'encontre des élections expire le mardi 14 février 2012 à minuit.

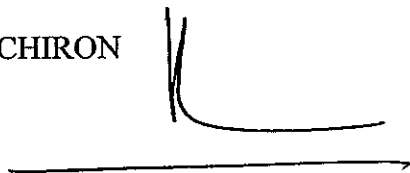
Sont élus en qualité de représentants enseignants du collège A :

Liste d'appartenance	Nom de l' élu
Lyon 3 Ambitions	M. Jacques COMBY
	M. Edouard TREPPOZ
	M. Christophe EVERAERE
	M. Pierre SERVET
	Mme Caroline CHAMARD-HEIM
Avenir Jean Moulin	M. Emmanuel BAYLE
	M. Denis JAMET

Résultats proclamés par le Comité Electoral Consultatif réuni à Lyon, le 09 février 2012,

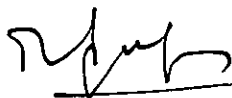
Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

M. Hugues FULCHIRON

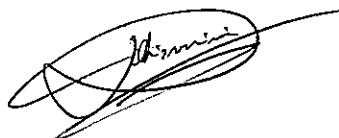


Les membres du Comité Electoral Consultatif :

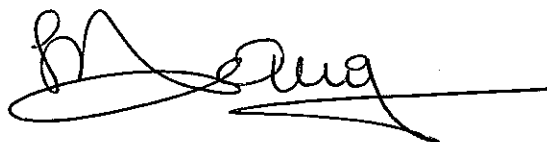
Mme Marie-Agnès GAY



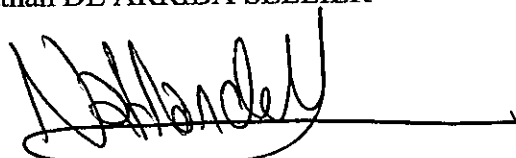
M. Damien CHIAVERINI



Mme Sabine DANA-DEMARET



M. Nathan DE ARRIBA SELIER



M. Patrick RAFFIN



M. Max DUBOST

Le délai de recours à l'encontre des élections expire le mardi 14 février 2012 à minuit.